










---

# Demande de licence de gestionnaire de salle

---

-  Guide
-  Formulaire de demande de licence
-  Annexe A – Déclaration annuelle du demandeur
-  Annexe A.1 – Déclaration annuelle des personnes liées au demandeur
-  Annexe B – Identification des organismes qui mandatent le gestionnaire de salle
-  Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement
-  Aide-mémoire – Documents à joindre à la demande de licence

## Renseignements généraux

### Principe général

L'obtention d'une licence de gestionnaire de salle est **obligatoire** lorsque plus de 208 séances de bingo sont tenues dans une même salle au cours d'une année. De plus, le demandeur d'une telle licence doit avoir reçu le mandat **d'au moins cinq organismes** de charité ou religieux, tous détenteurs d'une licence de bingo en salle, de mettre sur pied et d'exploiter un bingo.

Les obligations et les responsabilités minimales du titulaire d'une licence de gestionnaire de salle, envers les organismes de charité ou religieux qui lui ont confié le mandat d'exploiter un bingo, sont décrites à l'article 14 des *Règles sur les bingos*.

La licence de gestionnaire de salle est valide pour une période de **3 ans**.

Le gestionnaire de salle ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

De plus, le gestionnaire de salle ne peut détenir d'autres licences visées à l'article 2 du *Règlement sur les bingos* sauf s'il s'agit de licences de gestionnaire de salle se rattachant à des salles différentes.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence peuvent être consultées sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : [racj.gouv.qc.ca](http://racj.gouv.qc.ca).

### Modalités de transmission de la demande

La licence de gestionnaire de salle est délivrée à **date fixe**, variant selon la région administrative où est située la salle dans laquelle elle sera exploitée :

Date de début de la période de validité de la licence

	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> décembre
Région où est située la salle de bingo	Abitibi-Témiscamingue (08) Bas Saint-Laurent (01) Centre-du-Québec (17) Côte-Nord (09) Estrie (05) Mauricie (04) Montérégie (16) Nord du Québec (10) Outaouais (07) Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) Lanaudière (14) Laurentides (15) Laval (13) Montréal (06)

### Quand présenter la demande

La demande de licence de gestionnaire de salle, les frais d'étude pour l'obtenir, ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande, doivent être transmis à la Régie **au moins quatre mois avant le début de la période de validité de la licence**.

### Exemples

Si la salle visée par le demandeur est située dans la région de l'Estrie (05), celui-ci doit présenter sa demande **au plus tard le 1<sup>er</sup> février** puisque la période de validité de la licence débute le 1<sup>er</sup> juin pour cette région.

Par contre, si la salle visée par la demande est située dans la région de Laval (13), le demandeur doit présenter sa demande **au plus tard le 1<sup>er</sup> août** puisque la période de validité de la licence débute le 1<sup>er</sup> décembre pour cette région.

De plus, le gestionnaire de salle peut joindre à sa demande de licence, **toutes** les demandes de licence de bingo en salle présentées par les organismes de charité ou religieux qui lui ont confié le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo en leur nom.

### ATTENTION

Le défaut de présenter une demande de licence de gestionnaire de salle dans les délais prévus par le *Règlement sur les bingos* entraîne des frais d'étude supplémentaires et peut causer le rejet de la demande.

### Obligation de mise à jour des renseignements

Le titulaire de la licence de gestionnaire de salle devra remplir et transmettre à la Régie, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année de la période de validité de la licence, un formulaire pour la mise à jour des renseignements qu'il a fournis et la liste des organismes qui lui ont confié le mandat de mettre sur pied et exploiter un bingo, accompagné des documents requis.

## Section 1

### Identification du gestionnaire de salle

Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et, par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence. Le nom complet du gestionnaire de salle et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec lui doivent apparaître au formulaire de demande de licence. Le gestionnaire de salle indique le numéro de dossier attribué par la Régie, lorsque connu, lequel débute par le chiffre 13.

### A- Identification du demandeur

Si la demande est présentée par une personne physique, celle-ci doit être majeure.

La demande peut également être présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus).

### Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. Veuillez vérifier auprès du Registraire si le gestionnaire de salle a l'obligation légale d'être inscrit au registre des entreprises. Si tel est le cas, vous devez déclarer le NEQ selon la forme juridique utilisée par le gestionnaire de salle : ce numéro est composé de 10 chiffres débutant par 11, 22 ou 33.

## Section 2

### Identification de la personne-ressource

La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom du demandeur et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

### ATTENTION

Lorsque la demande de licence est présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus), une copie conforme de la **résolution** autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de la personne morale ou de la société doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur ou un associé de celle-ci. Un modèle de résolution est joint au guide.

Lorsque le demandeur de licence est une personne physique qui ne signe pas personnellement la demande, une copie conforme de la **procuration** écrite et signée par celle-ci, autorisant un tiers (personne-ressource) à agir en son nom, doit être jointe à la demande de licence. Un modèle de procuration est joint au guide.

## Section 3

### Identification de l'adresse de correspondance

Inscrire l'adresse où le gestionnaire de salle désire recevoir sa correspondance si celle-ci est différente de la section 1-B.

## Section 4

### Identification de la salle où sera exploité le bingo

Inscrire le nom et l'adresse complète de la salle pour laquelle une demande de licence de gestionnaire de salle est présentée. Cette information apparaîtra sur la licence.

### ATTENTION

Le gestionnaire de salle doit joindre à sa demande de licence, un document attestant son droit à l'usage de la salle où sera exploitée la licence demandée. Il s'agit, par exemple, d'une copie d'un acte de propriété ou d'une copie d'un bail de location.

## Section 5

### Identification des organismes de charité ou religieux

Inscrire aux endroits appropriés les noms des organismes de charité ou religieux qui ont confié au gestionnaire de salle le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo ainsi que, le cas échéant, le numéro de dossier que leur a attribué la Régie. Si l'espace est insuffisant, veuillez remplir l'*annexe B – Identification des organismes qui mandatent le gestionnaire de salle*.

Toutes les demandes de licence de bingo en salle présentées par les organismes de charité ou religieux qui ont confié au gestionnaire de salle le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo peuvent accompagner la demande de licence de gestionnaire de salle.

## Section 6

### Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié

Pour que le gestionnaire de salle puisse vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié lors d'un bingo, **tous** les organismes de charité ou religieux qui l'ont mandaté pour mettre sur pied et exploiter un bingo doivent avoir obtenu de la Régie l'autorisation de vendre de tels billets et ce, à chaque année d'exploitation de la licence.

## Section 7

### A- Conservation des fonds

Toutes les opérations liées à l'exploitation du bingo doivent être faites à partir d'un compte bancaire réservé exclusivement à l'exploitation du bingo.

Vous devez donc inscrire le nom et l'adresse complète de l'institution ainsi que le numéro du compte bancaire ouvert spécifiquement par le gestionnaire de salle pour mettre sur pied et exploiter le bingo prévu dans la demande de licence.

---

## Section 7 (suite)

### B- Cautionnement

Si vous désirez payer les gagnants au moyen de chèques : vous devez demander à votre institution financière une lettre de garantie attestant d'un cautionnement de 100 000 \$ en faveur de la Régie. Il est aussi possible de remplir un chèque de 100 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances. Joignez la lettre ou le chèque à votre demande.

---

## Section 8

### Déclaration

Le formulaire de demande de licence de gestionnaire de salle doit être signé et daté par le demandeur ou la personne dûment autorisée à le représenter.

---

## Annexes A et A.1

### A- Déclaration du demandeur

Lorsque la demande de licence de gestionnaire de salle est présentée par une personne morale (par exemple : une compagnie, une société par actions, un organisme détenant des lettres patentes, etc.) ou par une société (deux personnes ou plus), celle-ci, par l'intermédiaire de son représentant, doit faire une déclaration annuelle concernant ses antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et son absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

### A.1- Déclaration des personnes liées au demandeur

De plus, tous les administrateurs de la personne morale et, le cas échéant, les actionnaires qui détiennent au moins 10% des actions donnant plein droit de vote et ses autres dirigeants (par exemple : un directeur général, un gérant) ou tous les associés de la société et, le cas échéant, les autres dirigeants doivent faire une déclaration annuelle concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et leur absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo. Chaque déclarant doit remplir la section C et y indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance.

De même, si la demande est présentée par une personne physique seule en affaires, l'*annexe A* doit être remplie par celle-ci qui doit notamment déclarer sa date de naissance. Le cas échéant, les autres dirigeants de l'entreprise doivent remplir l'*annexe A.1*.

### ATTENTION

Avant de remplir l'*annexe A.1*, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.

---

## Annexe B

### Identification des organismes qui mandatent le gestionnaire de salle

Inscrire le nom et l'adresse du gestionnaire de salle ainsi que le numéro de dossier de la Régie.  
Suivre les instructions de la section 5 du présent guide.

**RÉSOLUTION**  
**Personne-ressource auprès de la Régie**

**Lorsque le demandeur est une personne morale ou une société**

**Lire les instructions de la section 2 pour remplir ce formulaire.**

**Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.**

Nom du gestionnaire de salle	
	N° de dossier de la Régie <b>13-</b>

Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant eu lieu le \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_

et secondé par \_\_\_\_\_

que madame/monsieur \_\_\_\_\_  
(signataire de la demande)

soit désigné(e) comme personne-ressource pour les bingos auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**La résolution doit être signée par le secrétaire, le président ou par deux administrateurs du conseil d'administration de la personne morale ou par deux associés de la société.**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

**PROCURATION**  
**Personne-ressource auprès de la Régie**

**Lorsque le demandeur est une personne physique**

**Lire les instructions de la section 2 pour remplir ce formulaire.**  
**Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.**

Nom du gestionnaire de salle	
	N° de dossier de la Régie <b>13-</b>

Je \_\_\_\_\_ ,  
(nom du gestionnaire de salle)

autorise \_\_\_\_\_  
(nom de la personne-ressource)

à agir en mon nom comme personne-ressource pour les bingos auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Nom du gestionnaire de salle : \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_

Date |            |            |            |  
          année    mois    jour

**IMPORTANT**

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées.  
Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

Section 1 – Identification du gestionnaire de salle				Veuillez remplir les annexes A et A.1			
A Identification du demandeur				B Adresse du demandeur			
<input type="checkbox"/> Une personne physique				Numéro, rue			
Nom de l'individu		Prénom		Ville		Code postal	
Date de naissance		Année	Mois	Jour	Sexe :		
		<b>OBLIGATOIRE</b>		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			
<input type="checkbox"/> Une personne morale <input type="checkbox"/> Une société (2 personnes ou plus)				Ind. rég. Résidence		Ind. rég. Travail	
Nom de la personne morale ou de la société (2 personnes ou plus)						N° de poste	
				Ind. rég. Cellulaire			
				Adresse de courriel			
				<b>Modifications, s'il y a lieu</b>			
				Numéro, rue			
				Ville		Code postal	
N° de dossier attribué par la Régie		<b>13-</b>		Ind. rég. Résidence		Ind. rég. Travail	
						N° de poste	
Détenez-vous un numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registre des entreprises? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui				Ind. rég. Cellulaire			
Inscrire le N° d'entreprise du Québec (NEQ)				Adresse de courriel			

Section 2 – Identification de la personne-ressource							
Nom				Prénom			
Numéro, rue (si différente de l'adresse déclarée à la section 1B)							
Ville			Code postal		Adresse de courriel		
<b>Téléphones</b>	Ind. rég. Résidence		Ind. rég. Travail		N° de poste		Ind. rég. Cellulaire

Section 3 – Identification de l'adresse de correspondance si différente de la section 1B		
Numéro, rue		Code postal
Ville		

Section 4 – Identification de la salle où sera exploité le bingo		
Nom de la salle		
Numéro, rue		Code postal
Ville		

Section 5 – Identification des organismes de charité ou des organismes religieux qui ont confié au gestionnaire de salle le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo – Si l'espace est insuffisant, veuillez remplir l'annexe B	
Nom de l'organisme	N° de dossier de l'organisme <b>10-</b>
Nom de l'organisme	N° de dossier de l'organisme <b>10-</b>
Nom de l'organisme	N° de dossier de l'organisme <b>10-</b>
Nom de l'organisme	N° de dossier de l'organisme <b>10-</b>
Nom de l'organisme	N° de dossier de l'organisme <b>10-</b>

**Section 6 – Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié**

Est-ce que tous les organismes de charité ou religieux, qui ont confié le mandat au gestionnaire de salle de mettre sur pied et d'exploiter un bingo, ont demandé l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié?

Oui  Non

**Section 7 – Conservation des fonds et cautionnement**

**A Conservation des fonds**

Nom de l'institution

Numéro, rue

Ville

Province

Code postal

Numéro du compte bancaire réservé aux fins du bingo :

**B Cautionnement**

Est-ce que le gestionnaire de salle paiera les gagnants au moyen de chèques?

- Oui Demander à votre institution financière, une lettre de garantie attestant d'un cautionnement de 100 000 \$ en faveur de la Régie. Il est aussi possible de remplir un chèque de 100 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances. Joignez la lettre ou le chèque à votre demande.
- Non (continuez à la section 8)

**Section 8 – Déclaration de la personne responsable de la demande**

Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.

\_\_\_\_\_

Nom et prénom (en lettres moulées)

Date : \_\_\_\_\_

année

mois

jour



Licence de gestionnaire de salle

Consulter le guide.

Section A – Identification du demandeur (personne physique, personne morale ou société)				
Si le demandeur est une personne physique, celui-ci doit indiquer sa date de naissance				
Nom	Date de naissance	Année	Mois	Jour
		OBLIGATOIRE		N° de dossier de la Régie <b>13-</b>

Section B – Identification des associés, des actionnaires détenant au moins 10 % des actions donnant plein droit de vote, des administrateurs et des autres dirigeants		
Nom	Prénom	Préciser le statut : administrateur, associé, actionnaire ou autre dirigeant

Section C – Déclaration du demandeur				
<b>1 Adresse</b>				
Numéro, rue				
Ville				Code postal
Travail	Ind. rég.	N° de poste	Résidence	Ind. rég.
<b>2</b>				
Est-ce que, au cours des 5 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger?				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>3</b>				
Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable d'une infraction à la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>4</b>				
Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous avez subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> , pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>5</b>				
Est-ce que vous avez un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo _____				

Signature	
Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts. <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>	
Et j'ai signé, _____	Date _____ <small>année    mois    jour</small>
<small>signature</small>	

## Licence de gestionnaire de salle

Consulter le guide.

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

N° de dossier de la Régie

13-

## Déclaration de chacune des personnes liées déclarées à la section B de l'annexe A

Tous les associés, tous les actionnaires visés, tous les administrateurs et tous les autres dirigeants doivent **obligatoirement** remplir le formulaire

## 1 Identification du déclarant

Nom		Prénom		Date de naissance	Année	Mois	Jour	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Numéro, rue									
Ville								Code postal	
Travail		Ind. rég.	N° de poste		Résidence		Ind. rég.		

2 Est-ce que, au cours des 5 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger?

 Oui  Non

3 Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable d'une infraction à la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?

 Oui  Non

4 Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous avez subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?

 Oui  Non

5 Est-ce que vous avez un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?

 Oui  Non

Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo

## Signature

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements fournis dans la présente  
nom et prénom (en lettres moulées)  
déclaration sont exacts.

Et j'ai signé, \_\_\_\_\_  
signature

Date \_\_\_\_\_  
année mois jour



Licence de gestionnaire de salle

Frais d'étude\*\*

159 \$

**ATTENTION**

Les droits exigibles pour la licence seront déterminés mensuellement en fonction de la valeur des prix qui seront remis aux gagnants au cours du mois écoulé.

Ces droits sont de 0,37 % de la valeur des prix remis aux gagnants des tours ordinaires et des tours spéciaux, y compris les lots cumulatifs et les lots de consolation, ainsi que des billets-surprise et des billets moitié-moitié.

Ces droits doivent être payés au plus tard le 25<sup>e</sup> jour du mois suivant la fin du mois pour lequel les droits sont calculés.

Lors de la délivrance de la licence, la Régie transmettra au titulaire un formulaire « Remise mensuelle des droits de la licence ».

Au plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, le titulaire d'une licence de gestionnaire de salle doit payer une contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo\*\*.

Le montant de la contribution annuelle est de 15 % des droits exigibles payés à la Régie pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année d'exploitation précédente.

**Montant total à joindre : 159 \$**

\* Les frais et droits exigibles sont indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

\*\* Ces frais ne sont pas remboursables par la Régie.

## Documents à joindre à la demande de licence de gestionnaire de salle

---

- Formulaire de demande, annexes A et A.1 et B dûment remplis
- Coupon pour le paiement des frais d'étude\*
- Résolution (ou copie conforme) ou procuration (ou copie conforme) autorisant la personne-ressources à agir au nom du demandeur si celle-ci n'est pas un administrateur ou un associé du demandeur ou le demandeur lui-même (section 2 du guide)
- Copie des états financiers pour le dernier exercice financier (s'il s'agit d'une première demande de licence pour cette salle\*\*)
- Documents attestant du droit à l'usage de la salle où sera exploitée la licence de gestionnaire de salle (section 4 du guide)\*\*
- Lettre de garantie attestant du cautionnement de 100 000 \$ en faveur de la Régie, ou chèque de 100 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances, s'il y a lieu (section 7 du guide)

\* Ce coupon se trouve sur la dernière page.

\*\* Fournir des photocopies. La Régie ne retournera pas les originaux.

## Paiement

Quel mode de paiement sera utilisé?

Carte de crédit

Chèque

Remplissez les cases ci-dessous.

Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.

Visa  Mastercard  American Express

Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise

Montant payé

Numéro de la carte

Date d'expiration  
de la carte

J'autorise la Régie des alcools,  
des courses et des jeux à  
prélever sur ma carte de crédit  
le montant indiqué ci-dessus.

(MMAA)

## Transmission de la demande

Veillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse **bingo@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01  
Montréal (Québec) H2Y 1B6